



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 30 novembre 2022]

Date de la convocation

24 novembre 2022

Date de mise en ligne

2 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 6

Votants : 33

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Isabelle BEAUVAIS, Thierry VOGELAAR, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Philippe ISSARD, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Laurent SQUASSINA, Elisa GILLET, Agnès MERONI

Absents :

N° 127/ 2022

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Approbation de l'adhésion de la Ville de Gaillac au réseau Villes et Villages des « Justes parmi les Nations » de France

Le Comité français pour Yad Vashem a pour but de faire reconnaître et honorer les Justes parmi les nations et de favoriser la transmission de l'Histoire de la Shoah aux générations futures.

Le réseau « Villes et Villages des Justes de France », initié par le Comité français pour Yad Vashem, vise à réunir le maximum de communes de France ayant compté des Justes parmi leurs habitants et de perpétuer la mémoire de ces femmes et de ces hommes qui ont eu le courage de cacher et d'aider des juifs durant l'Occupation.

Ce réseau développe des initiatives pédagogiques, culturelles et mémorielles pour honorer les Justes et transmettre aux jeunes générations les valeurs de courage, d'humanité et de liberté qu'ils ont incarnées.

Trois de ces Justes étaient Gaillacois : Marie-Louise et Paul-Raymond Rigaud et leur fille Jacqueline, qui réside toujours à Gaillac.

Entre octobre 1942 et la Libération, les Rigaud sauvèrent la vie de nombreux juifs et les hébergèrent.

Afin de promouvoir leur action exemplaire, Madame le maire propose aux élus d'approuver l'adhésion de Gaillac au réseau « Villes et Villages des Justes de France ».

Dans le cadre de ce réseau, des formations à l'enseignement de la Shoah seront proposées à des enseignants du primaire et du secondaire.

Le montant de la cotisation s'élève à 200 € annuels.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Gaillac au réseau Villes et Villages des « Justes parmi les Nations » de France,

AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Francis Ruffel', written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 1^{er} décembre 2022